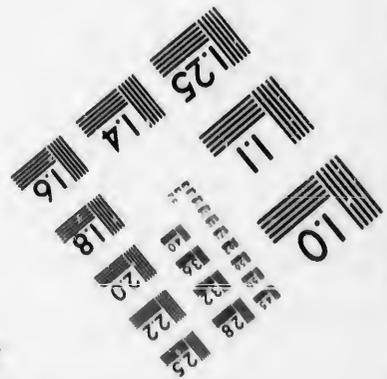
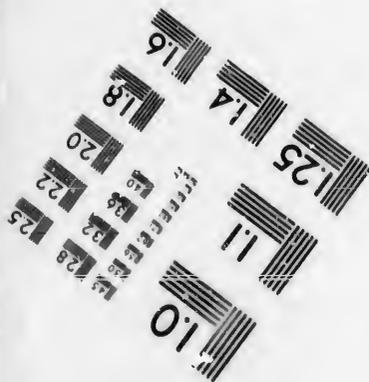
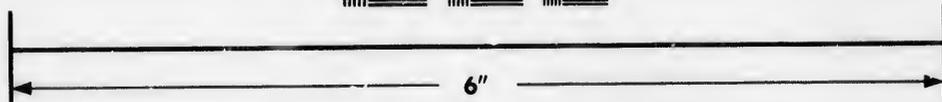
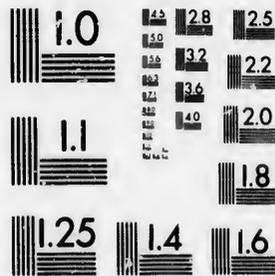


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1986

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

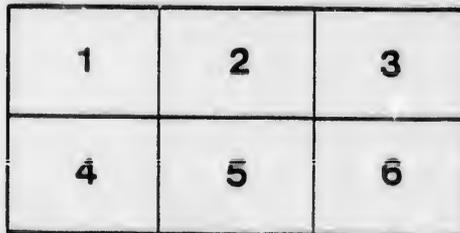
Department of Rare Books
and Special Collections,
McGill University, Montreal.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Department of Rare Books
and Special Collections,
McGill University, Montreal.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1872

1994

REPONSE

AU

SECOND FACTUM

INTITULÉ

“SUITE AUX REMARQUES DE L'UNIVERSITE-LAVAL”

PAR

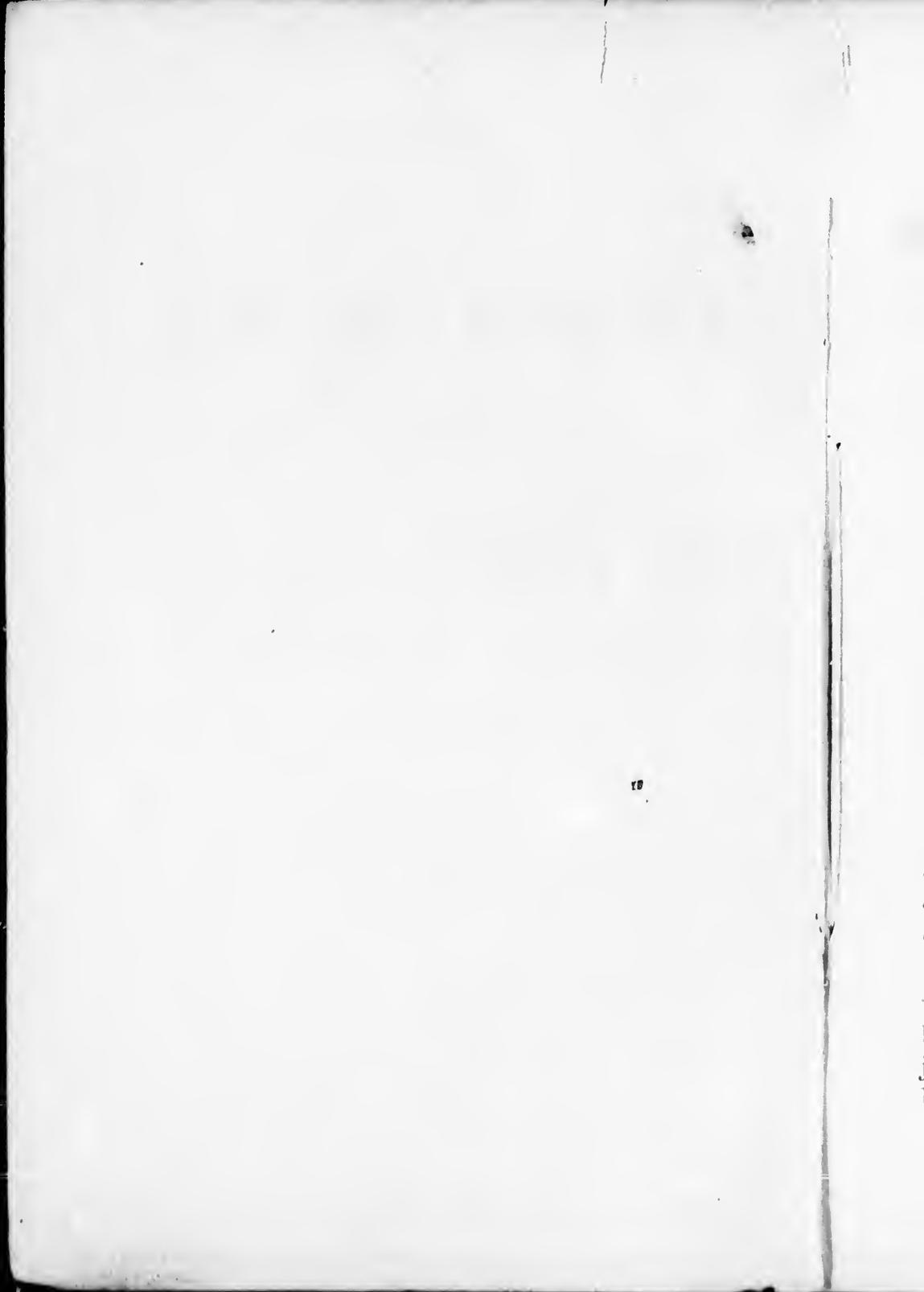
LA RÉDACTION DU *Franc-Parleur*.

VILLEVEU

MONTREAL

IMPRIMERIE “LE FRANC-PARLEUR,” 22, RUE ST-GABRIEL.

1872



REPONSE AU SECOND FACTUM

INTITULÉ :

“SUITE AUX REMARQUES DE L'UNIVERSITÉ-LAVAL”

L'Université-Laval vient de publier un nouveau factum qui est la suite du premier. Nous avons répondu à celui-ci ; nous voulons répondre à celui-là.

I

Tout d'abord, ce nouveau factum annonce qu'il est opportun que l'Université-Laval fasse sa confession :

“ Il n'est pas, dit-il, hors de propos de constater
 “ la ligne de conduite de l'Université-Laval
 “ dans la discussion pendante. Etant *sûre* de ses
 “ droits, ne pouvant pas et ne devant pas se sui-
 “ cider elle-même, l'Université-Laval voulait ce-
 “ pendant éviter la discussion publique, et tâcher
 “ d'arriver à maintenir ses droits légitimes par
 “ une entente privée. ”

Ne tenant pas à se SUICIDER ELLE-MEME, l'Université voulait cependant éviter la discussion publique ; Cette phrase, dans sa naïve simplicité, jette sur Laval une grande lumière : la pauvre Université se perce à jour. Elle redoute le banc

de l'opinion publique, et toute discussion qui la citerait à ce banc, la tuerait ; voilà pourquoi *elle-même* ne pouvait s'y asseoir, sans commettre un suicide !!!

Pauvre Université-Laval, n'avoir pas plus de confiance dans la bonté de sa cause, dans la valeur de ses arguments, dans la justice de ses droits !!!

Mais suffit ; l'avenir dira si, en donnant tête baissée dans la *discussion publique*, l'Université Québécoise s'est *tuee* ou *vivifiée*.

La première pièce justificative rapportée par le nouveau factum de l'Université-Laval est une lettre en date du 4 Novembre 1872, adressée au R. P. Recteur du Collège Ste. Marie, par M. le Recteur de Laval.

D'abord cette lettre manifeste de la surprise au sujet de la tentative des RR. PP. Jésuites d'avoir une charte universitaire.

“ Vous n'êtes pas, mon père, ajoute-t-il, sans savoir toutes les difficultés qui ont accompagné la fondation de l'Université-Laval, quels sacrifices s'est imposés le Séminaire de Québec pour la mettre sur un pied propre à faire honneur à la Religion catholique et à notre pays. Or, ces sacrifices nous n'avons pu nous les imposer qu'à la demande de NN. SS. les Evêques, comptant sur leur appui et après entente formelle qu'on n'érigerait pas d'autres Universités catholiques avant que l'Université-Laval fut devenue indigne de sa mission ou insuffisante pour les besoins. ”

La fondation de l'Université-Laval a été accompagnée de bien des difficultés. Monsieur le Rec-

teur invoque ce fait comme un droit ; nous en sommes fiers, car l'Université projetée de Montréal peut en dire autant. Elle est à peine conçue, et déjà la tourmente fond sur elle avec violence !

Le Séminaire de Québec a fait de grands sacrifices pour mettre Laval sur un pied propre à faire honneur à la Religion et à notre pays ! Quel dommage que ces sacrifices n'aient jamais servi que notre honneur et très-peu nos intérêts. Comme nous l'avons dit dans nos premières "*Réponses*," l'Université de Québec n'a répondu et ne répond encore qu'imparfaitement aux besoins de la jeunesse catholique. Elle n'y est que pour le huitième.

Ces sacrifices, les MM. du Séminaire de Québec n'ont pu se les imposer qu'à la demande de NN. SS. les Evêques, comptant sur leur appui. Et pour l'avoir, toujours et sûrement, cet appui, il n'aurait pas fallu éliminer les Evêques du sein de l'Université.

Les MM. du Séminaire de Québec ont encore fait leurs grands sacrifices après entente formelle qu'on n'érigerait pas d'autres Universités catholiques avant que Laval fut devenue indigne de sa mission ou insuffisante pour les besoins.

Que signifie cette *entente formelle*. A-t-elle existé ? Existe-t-elle ? Nous demandons à l'Université-Laval d'exhiber la pièce, le document faisant foi de cette *entente formelle*. Ce doit être pour elle chose facile, surtout depuis la publica-

tion de ses *volumineux Mémoires*. Au besoin, nous l'aiderons en lui indiquant quelques documents à conviction et quelques faits concluants, et nous lui dirons en toute confiance :

Cette *entente formelle* a-t-elle été conclue le 27 avril 1852, lorsque, sollicitant le concours des Evêques de la Province au service de l'octroi de la charte universitaire de Laval, Mgr. l'Archevêque de Québec écrivait : “ Le Séminaire de Québec ne prétend point accaparer le monopole du haut enseignement ; et son unique but est d'obtenir le commencement d'une Université, en s'y prenant de façon à *obtenir une fois* ce qui pourra être obtenu plus tard pour d'autres maisons ” ?

Ou bien *cette entente formelle* a-t-elle été conclue le 4 mai 1852, et par la réponse suivante de Mgr. de Montréal à Sa Grâce l'Archevêque de Québec : “ Je me ferai un véritable bonheur de signer cette supplique, si telle est la volonté de Votre Grandeur. Maintenant puisqu'il n'y a plus aucun espoir de former de longtemps une Université provinciale, je me permettrai de supplier Votre Grandeur de nous accorder son concours pour la formation d'un pareil établissement à Montréal ! ”

Ou bien encore, *cette entente formelle* a-t-elle été conclue le 4 juin 1859, lorsque M. le Recteur de l'Université-Laval, après avoir déclaré qu'*avant peu Montréal aurait son tour* pour le plus grand avantage de tous, affirmait que *l'intention*

de Laval était de *n'avoir jamais plus d'une centaine d'élèves ?*

Ou bien encore cette entente formelle a-t-elle été conclue le 15 mars 1862, et lorsque Mgr. de Montréal, écrivant à Mgr. Turgeon, lui disait :
“ Je n'ai jamais pris aucun engagement de ne jamais, du moins de sitôt, songer à demander l'établissement d'une Université catholique à Montréal ? ”

Ou bien enfin, cette entente formelle a-t-elle été conclue lorsque NN. SS. de Kingston et d'Ottawa obtenaient une chartre universitaire pour leurs collèges respectifs ?

Nous sommes bien disposés à accepter le fait d'une entente formelle que Laval serait la seule et unique Université catholique pour la Province Ecclésiastique de Québec, seulement nous voulons savoir où, quand et comment cela s'est passé.

Que l'Université-Laval nous dise la chose en toute confiance, qu'elle nous mette sous les yeux l'heureux pacte portant ses droits, et nous nous rendrons sans coup férir, comme des chevaliers sans peur et sans reproche.

En attendant, M. le Recteur de Laval nous paraît complètement mistifié à l'endroit de son entente formelle; sans croire à aucune mauvaise foi de sa part, nous prenons son entente formelle pour une fiction ingénue !

A entendre M. le Recteur de Laval, cette entente formelle aurait eu pour condition *sine qua*

non que Laval restât digne de sa mission et *demeurât suffisante pour les besoins du pays.*

Supposons, un moment, le fait de l'*entente formelle*, et voyons si les conditions ont été remplies.

Etre suffisante pour les besoins du pays, telle est la grande mission d'une Université qui a la prétention d'exister seule. Prouver qu'elle n'est pas suffisante, c'est prouver que *la mission qu'elle se donne* n'a pas été remplie. Sur ce, à la preuve :

Plus de cinq cent jeunes gens sont privés de l'enseignement universitaire etc etc parce que l'Université-Laval s'est rendue impossible. Laval ne reçoit que le huitième de la jeunesse. Est-ce là être suffisant pour les besoins ?

Un prêtre qui ne pourrait confesser que le huitième de ses paroissiens serait-il suffisant pour les besoins de sa paroisse ? Un négociant qui n'aurait de marchandises que pour le huitième de ses pratiques, serait-il suffisant pour les besoins de son commerce ? Un vapeur qui ne pourrait transporter que le huitième des voyageurs, serait-il suffisant pour les besoins d'une ligne quelconque ?

L'Université-Laval ne sert que le huitième de la jeunesse. Or, elle se donne la mission de servir toute la jeunesse, donc elle est insuffisante : donc elle ne remplit pas sa mission.

Or, elle prétend que l'appui lui est dû à condition quelle remplisse *sa mission* et qu'elle soit

suffisante : donc elle n'a plus rigoureusement droit à l'appui.

“ Je sais que, continue M. le Recteur, depuis “ cette époque, hélas ! pour une raison ou pour une “ autre, l'Université-Laval n'a pas eu, de la part “ de tous NN. SS. les Evêques de la Province, “ l'appui qu'elle en attendait. ”

Bien qu'il eut été *éliminé* de l'Université Québécoise, Monseigneur de Montréal n'a pas cessé un moment de favoriser l'œuvre de cette institution.

Et ici nous invoquerons le témoignage même d'un des corps les plus respectables du pays : celui des Professeurs de *l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté Médicale de l'Université Victoria*.

Voici ce que cette belle et grande école vient nous autoriser à déclarer :

“ ÉCOLE DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE DE
“ MONTREAL, FACULTE MEDICALE DE
“ L'UNIVERSITÉ VICTORIA.

“ Nous, soussignés, déclarons et affirmons sur la foi des “ Procès-Verbaux des assemblées du Bureau de notre “ Ecole et avec le consentement unanime de tous les “ membres de ce bureau que :

“ 1o Monseigneur Ignacé Bourget, Evêque de Mont- “ réal, n'a jamais cessé, dans ses rapports avec notre “ Ecole, d'insister avec force et persévérance, pour “ qu'Elle (notre Ecole) s'entendit avec l'Université- “ Laval ;

20 Que c'est sur les conseils reçus de Monseigneur de Montréal, qu'en 1860, notre Ecole fit des démarches auprès de l'Université-Laval pour obtenir d'elle une affiliation ;

30 Que, malgré le peu de succès de la démarche faite, en 1860, auprès de l'Université-Laval par notre Ecole, ce fut de nouveau d'après les conseils et sur les instances de Mgr. de Montréal qu'en 1862, notre Ecole s'adressa, une seconde fois, mais sans plus de bonheur, à la même Université pour obtenir une affiliation ;

40 Que, dans ces diverses occasions et toujours d'après les sollicitations de Monseigneur de Montréal, notre Ecole s'est montrée, à l'égard de l'Université-Laval, disposée à faire tous les sacrifices et toutes les concessions possibles, mais qu'en revanche, la dite Université a toujours été intraitable, soit en refusant d'entrer en négociations avec notre Ecole, soit en offrant des conditions ruineuses pour notre Institution et défavorables à notre jeunesse.

50 Que ce n'est qu'après avoir tenté auprès de l'Université Laval tout ce qui était honorablement permis, que notre Ecole, menacée de perdre tous ses élèves, faute de pouvoir leur conférer les degrés universitaires, s'est vue dans la pénible obligation de s'affilier à une université protestante.

60 Qu'en 1870, Mgr. de Montréal fit part au Président de notre Ecole des offres de l'Université-Laval, d'établir une succursale à Montréal, mais que ces offres étant, du tout au tout, impossibles, on ne voulut pas s'en occuper ;

70 Qu'après toutes nos démarches antérieures et nos rapports avec l'Université-Laval, nous avons des raisons décisives de ne jamais plus vouloir rien avoir à faire ni avec l'Université-Laval, ni avec son enseignement ; que, par conséquent, nous n'en voulons, en aucune façon, ni comme affiliation, ni comme succursale ;

.. So Que cependant nous sentons le pressant besoin
" pour Montréal d'une Université catholique, et que nous
" regarderons comme une calamité publique que cette
" Université soit plus longtemps refusée.

" PIERRE BEAUBIEN, M. D., Président.

" HECTOR PELLETIER, M. D., Edin.

" *Secrétaire-Trésorier de l'Ecole*

" *de Médecine et de Chirurgie*

" *de Montréal.*

.. Montréal. 16 décembre 1872."

Donc Mgr. de Montréal a fait ce qu'il a pu pour appuyer l'Université-Laval ; c'est un corps respectable qui le déclare. Donc, quand M. le Recteur de Laval se plaint de ce que les Evêques, *hélas !* pour une raison ou pour une autre, n'ont pas donné à l'Université l'appui qu'elle attendait, il devrait, pour être vrai, franc, juste et sincère, faire une exception en faveur de Mgr. de Montréal.

L'Université-Laval se plaint du peu d'encouragement qu'elle a reçu, veut-on maintenant savoir comment elle croyait devoir répondre aux demandes d'affiliation ? Qu'on se donne la simple peine de lire les deux lettres suivantes :

" Montréal, 17 Octobre, 1862.

" Au Rev. M. Taschereau, Recteur de l'Université-Laval.

" Monsieur,

" Nous avons l'honneur de vous informer
" que nous avons transmis votre réponse verbale aux
" membres de l'Ecole de Médecine, à leur dernière

“ assemblée mensuelle. Ces Messieurs ont vu avec peine
“ que leur demande d'affiliation avait été refusée par
“ l'Université-Laval; et comme ils attachent de l'importan-
“ tance à la demande qu'ils ont faite auprès de votre
“ Institution, ils vous prient de vouloir bien leur donner
“ par écrit la réponse qui constate le refus qu'ils en ont
“ reçu.

“ Votre, etc.

P. BEAUBIEN, M. D.
etc., etc., etc.

Cette lettre reçut la réponse que voici :

“ Université-Laval, 20 Octobre 1862.

“ Messieurs,

“ J'ai l'honneur d'accuser réception de
“ votre lettre du 17 courant, par laquelle vous me témoi-
“ guez le désir d'avoir par écrit la réponse que je vous
“ ai donnée moi-même, à Montréal.

“ Je ne puis aujourd'hui que vous exprimer de nou-
“ veau le regret que nous éprouvons de ne pouvoir
“ accéder à votre demande d'affiliation.

“ En entrant dans la considération du principe des
“ détails des rapports à établir entre les deux Facultés,
“ pour obvier à tous les inconvénients présents et futurs,
“ nous avons vu surgir de si nombreuses difficultés que
“ nous n'oserions pour le présent nous engager dans cette
“ voie.

“ E. A. TASCHEREAU, Ptre., Rec. U.-L.

Ainsi l'Université-Laval n'a pas voulu *s'engager*
dans la voie qui aurait pu obvier à tous les incon-
venients présents et futurs de l'affiliation de l'École
de Médecin et de Chirurgie de Montréal!!! L'U-

université-Laval n'a-t-elle pas le droit de reprocher aujourd'hui à Pierre et à Jacques de n'avoir pas daigné l'encourager ?

A quiconque manifesta le désir de s'approcher d'elle et l'encourager, l'Université a dit :

“ Va-t-en de moi

“ J'm'en vas de toi ; ”

et aujourd'hui son Recteur magnifique, tout naïvement s'en vient dire :

“ Pourquoi m'avoir délaissée ? ”

L'Université-Laval connaît ces faits ; elle ne peut ignorer sa persistance à refuser aux Collèges et aux corps professionnels enseignants des conditions honorables d'affiliation ; comment peut-elle donc accuser les autres de lui avoir refusé l'appui désiré ? Et c'est dans des *mémoires* adressés au pays ; c'est en empruntant la signature de son Recteur qu'elle ose ainsi jouer avec les mots, pervertir l'histoire, etc., etc., etc!!! A-t-elle la conscience de ce qu'elle fait ? de ce qu'elle avance ? sait-elle ce qu'elle dit ?

Quoiqu'il en soit, continuons la lecture de la lettre de M. le Recteur Hamel :

“ Mais cela n'a pu faire disparaître les dépenses énormes pour l'installation convenable de l'institution. Ces dépenses, faites de bonne foi, et dans l'espoir d'une compensation raisonnable, constituent donc pour nous un droit de justice, tant que nous n'aurons pas forfait à notre mission. ”

Les Messieurs de Laval sont forts sur les dépenses ! Ils ont mis des centaines de mille piastres au service d'une grande cause ; mais comme ces déboursés n'ont servi qu'à un petit nombre, ils ne veulent pas entendre parler que Montréal, qui a toute leur sollicitude, fasse des frais sans doute inutiles. Et voilà comment l'*inutile* Laval, avec ses *inutiles* dépenses croit se rendre *utile* à Montréal qui souffre du manque d'une chose *utile* !

Avouons-le en toute franchise à M. Hamel, l'Université Laval a toute notre misération et toute notre compassion, seulement nous ne voyons pas trop clair dans l'affaire du prétendu *droit de justice à elle acquis* par ses *dépenses énormes* ! S'il n'y avait pas entre Laval et son droit, entre Laval et ses dépenses, toute une armée de jeunes gens pour lesquels Laval ne peut rien, peut-être y verrions-nous davantage. En attendant que cet obstacle disparaisse, voici comment nous devons raisonner :

Notre ami Laval, pour nous rendre service, nous a acheté des chapeaux dont il nous a fait généreusement cadeau, alors que nous en manquions, malheureusement ces chapeaux, malgré les sommes énormes qu'ils ont coûté à notre ami, ne nous font pas. Cependant, il est clair comme le jour qu'il nous faut à tout prix des chapeaux, autrement nous prendrons des fraîcheurs malsaines en printemps, des coups de soleil en été, des rhumes de cerveau en automne et des con-

gélations cérébrales en hiver. Sans doute il est souverainement regrettable que, les chapeaux ne faisant pas, les dépenses de Laval soient perdues ; mais, après tout, il faut bien se couvrir la tête et notre pauvre ami, sous le prétexte qu'il s'est sacrifié pour nous donner des coiffures qui ne nous font pas, n'a pas le droit de nous condamner à aller nu-tête !

D'ailleurs, ou l'Université Québécoise a fait ces dépenses énormes en faveur et au profit de la jeunesse catholique, ou elle les a faites en faveur et au service de soi. Si elle les a faites pour la jeunesse catholique, elle a dû constater qu'elles ne servaient qu'au huitième de nos jeunes gens, et alors elle doit désirer que d'autres se dévouent aux sept-huitièmes qui restent. Si elle les a faites pour soi, elle doit voir qu'elle a fait un placement peu lucratif ; retirer ses fonds et trouver bon que d'autres se dévouent à sa place.

Les dépenses énormes de Laval sont infructueuses, c'est un malheur ! Toutefois, n'en est-ce pas un plus grand que l'objet naturel de ces dépenses soit mal servi ! Pourquoi tant crier qu'il va se perdre de l'argent, si une Université rivale s'élève à Montréal, et ne rien dire de ces talents, de ces intelligences qui se perdent, faute de l'enseignement universitaire ! M. le Recteur voudrait absolument faire passer l'Université-Laval pour matérielle, n'aurait-il pas plus de mérite à lui donner une teinte plus spirituelle ?

Pour nous, nous l'espérons, en dépit des criaileries de M. le Recteur, Laval préférera perdre quelques pièces d'or et n'être pas la cause d'une banqueroute intellectuelle religieuse et morale des sept-huitièmes de notre jeunesse.

Si l'Université-Laval a réellement fait *ses dépenses énormes* au service de la jeunesse et non pour en tirer un bénéfice matériel, elle se réjouira que d'autres l'imitent et se dévouent aux sept-huitièmes de la jeunesse qu'elle ne peut atteindre. Nous ne comprenons pas le dévouement et le sacrifice autrement. Avons-nous tort ?

Dans le paragraphe suivant de sa lettre, M. le Recteur magnifique rappelle les démarches faites par Mgr. de Montréal ; ce qu'il en dit est exact. Il n'en est pas de même du passage suivant :

“ Comme le motif de ces réponses de Rome a été
“ de maintenir les droits acquis de l'Université-La-
“ val.”

Le motif de Rome n'a pas été de maintenir les droits acquis de Laval ; car ces droits n'ont jamais existé. Rome, ou plutôt le Cardinal Barnabo, a répondu *non expedire*, c'est-à-dire *il n'est pas expédient*, terme exprimant par lui-même tout le contraire des prétentions *aux droits acquis*. Si l'Université-Laval avait des droits acquis à exister seule ; si ces droits avaient été connus du Cardinal, au lieu de dire *non expedire*, *il n'est pas expédient*, le Cardinal eut dit : *non licet ; ce n'est pas permis, ce n'est pas possible, ce n'est pas juste.*”

Une chose qui n'est pas *expédiente* peut le devenir ; mais une chose qui n'est pas juste, qui est contre le droit, reste ce qu'elle est. Lorsque les Souverains d'Europe prient le St. Père d'abandonner à la révolution toute prétention sur les domaines temporels de l'Eglise, Pie IX ne répond pas *non expedire*, mais bien *non possumus*. S'il disait *non expedire*, ne nierait-il pas ses droits inaliénables ? Ne donnerait-il pas à la révolution l'espérance de le voir bientôt céder ?

Donec, par la seule expression *non expedire*, on voit que Rome n'a jamais reconnu à l'Université-Laval des droits acquis à exister seule. Mais il y a plus et mieux que cela.

Nos premières Réponses le prouvent, mais nous allons le appeler : Rome a dit *non expedire* parce que l'Université-Laval promettait de répondre aux besoins du pays.

A cette condition seulement, Montréal fut momentanément renvoyé, et non en vue des *droits acquis* de Québec. Nous défions qui que ce soit de détruire, de démentir notre présente assertion.

Chose digne de remarque. L'Université et ses avocats ne s'entendent pas sur la nature de ce prétendu droit *d'exister seule*. C'est tantôt un droit formel, positif, tantôt un droit acquis, tantôt un droit de justice, tantôt il est le résultat d'une entente formelle, tantôt il provient du fait de *dépenses énormes*, tantôt il invoque le bénéfice des chartes et des décrets ; en un mot, tout le monde en parle et personne ne dit ce qu'il est.

On le voit, M. le Recteur n'est pas heureux dans la rédaction de ses lettres ; l'expression lui manque ; quelquefois il dit trop peu, plus souvent il dit trop ; toujours il dit faux. Pour lui le huitième est un entier, les sept-huitièmes ne sont rien ; pour lui de simples approbations, de simples encouragements sont des pactes durables, des ententes formelles ; pour lui, une pauvre boutique à peine fréquentée est un entrepôt où tout le pays vient se pourvoir ; pour lui, ce qui n'est pas expédient, n'est pas possible ; pour lui enfin l'or, l'argent et le cuivre qu'a coûté Laval, pèsent plus dans la balance des destinées du pays, que les intelligences et les cœurs des sept-huitièmes de nos jeunes gens ! Heureusement, Monsieur vient de se diriger vers Rome, vers la ville où il n'est pas plus permis de pervertir le sens des mots, que de corrompre les idées et les principes qu'ils portent.

Dans un autre endroit de sa lettre, Monsieur le Recteur affirme *qu'il ne veut pas rendre la décision de Rome illusoire*. Probablement qu'il se contente de lui donner une portée qu'elle n'a pas en lui faisant sanctionner ce qu'elle ne sanctionne pas, nous voulons dire des *droits* par elle *acquis* à exister seule. Enfin, M. le Recteur Hamel termine sa lettre par cette heureuse naïveté. “ Or, remarquez, mon Révérend Père, que dans cette dernière affaire, c'est à nous qu'appartient le plus beau rôle, celui de la défensive. ”

Il y a tout un problème de stratégie dans cet aveu : le plus beau rôle est à la défensive !!! Avis aux avocats du demandeur en particulier et des demandeurs en général. Si M. le Recteur était membre du Barreau, il aurait bien des répugnances à se charger de plaider l'offensive ! Il resterait un avocat *inoffensif*, comme il est un recteur *défensif*.

Le plus beau rôle est à la défensive. C'est évidemment une sentence ! Voire même une expression proverbiale ! Vous êtes demandeur ; vous avez des droits, vous avez la loi pour vous, la justice est attachée à votre cause et le plus simple bon sens veut que vous ayez raison ; n'importe, vous perdrez, mon ami ; car le plus beau rôle est à la défensive.

Ceux qui veulent pénétrer le sens et la portée de cette parole de M. le Recteur, feront bien de se rappeler que le pays de la défensive de ce Monsieur est peuplé par des assertions hasardées, des allégués erronnés, des faits défigurés et souvent faux ; par des conclusions irrationnelles, des raisonnements incohérents, des prétentions énormes, etc., etc., etc. L'Université-Laval a le plus beau rôle, celui de la défensive, voilà pourquoi elle affirme et ne prouve rien, voilà pourquoi elle ne répond pas aux démentis qu'elle reçoit. Que veut-on ? Les affaires de ce monde ne valent pas mieux dans notre siècle de progrès, particulièrement depuis l'invention du télégraphe !

II

Immédiatement après la lettre de M. le Recteur Hamel, le second factum Laval confesse qu'il n'a pas demandé à Mgr. de Montréal son opinion parce qu'elle était nécessairement connue ! D'où il faut conclure que l'Université-Laval ne connaissait pas l'opinion de Mgr. l'Archevêque de Québec, puisqu'elle lui a écrit !!!

Puis le second factum publie une lettre de Mgr. des Trois-Rivières et une autre de R. P. Lapinto. Ces documents sont concluants et en faveur de l'Université de Montréal ; nous n'avons donc pas à nous en occuper.

Alors vient une lettre de M. le Recteur Hamel à Mgr. de Montréal, laquelle est le sempiternel refrain de toutes les autres. Seulement elle dit que "*ce qui peine surtout* : c'est que les RR. PP. Jésuites se trouvent avoir porté devant un Parlement une question qui a été jugée par un tribunal ecclésiastique, et le plus haut tribunal que reconnaissent les catholiques."

Avant de s'adresser au parlement, Mgr de Montréal s'est adressé à Rome, en sorte qu'il s'adressait à la fois et à l'Etat et à l'Eglise.

Les fondateurs de Laval ne firent pas autrement en 1852. Or, comment ou pourquoi ce qui était très convenable en 1852, ne le serait-il plus aujourd'hui ? Est-ce parce que 1852 s'appellait Laval, et que 1872 se nomme Montréal ! Aux messieurs *de la défensive* de répondre !

Suivent dans le second factum, deux lettres de Mgr. de Montréal, une au *Nouveau-Monde*, l'autre à sa Grâce l'Archevêque de Québec. Ces deux documents importants sont favorables à Montréal et le factum ne les refute pas. Il en est de même de la lettre de Mgr. des Trois-Rivières à Monseigneur de Montréal : passons outre; et outre aussi deux lettres de Mgr. l'Archevêque à M. le Recteur de Laval, la première en date du 25 Novembre 1872, l'autre en date du 22. La réfutation de ces deux lettres se trouve dans l'ensemble de nos propres "Réponses."

Puis le second factum de l'Université-Laval, rapportant ce qui a trait aux requêtes adressées au diocèse de Montréal aux trois Branches de la Législature, s'écrie : " Ne peut-on pas se demander jusqu'à quel point les signataires de ces requêtes ont exprimé un sentiment personnel et réfléchi ? " A coup sûr, la sage *Minerve* parle, cette fois, par la bouche du Mentor factum ! Et le *Canadien* rédigé par un professeur salarié de Laval, exprime-t-il, lui, un sentiment personnel et réfléchi, lorsqu'il défend à outrance la boutique qui lui donne du pain !!! Tout coup porte dans les écrits de Laval ; ce qu'ils disent jettent surtout une grande lumière sur ce qu'ils taisent !!!

Les requêtes de Montréal ont été sollicitées. Celles de Laval en 1852 l'ont été pareillement ; c'est pourquoi tandis que celles-ci expriment le

personnel et le réfléchi, celles-là expriment l'impersonnel et l'irréfléchi!!! C'est bien étrange, mais c'est comme cela!!! L'illustre Laval l'a dit.

S'il faut en croire le second factum, le télégramme *non ambigu* de Mgr. l'Archevêque au Cardinal Barnabo aurait eu pour principal but de faire cesser l'*ambiguïté* des documents ayant trait à la question universitaire. Décidément, Québec se fait *homéopathe*, c'est-à-dire médecin traitant les maladies à l'aide de médicaments qui produisent des symptômes analogues à ceux qu'on veut combattre.

“ Similia similibus curantur ! ”

Enfin le second Factum conclu qu'il faut conclure comme et avec lui ; le rideau tombe : la pièce est jouée et le public se retire enchanté des comédiens !

III

Pour nous, voici nos conclusions :

1o. Il n'y a jamais eu d'entente formelle que les Evêques appuieraient l'Université-Laval :

2o. En supposant cette entente, elle n'aurait plus sa raison d'être, puisque les conditions qui, de l'aveu même du factum Laval, la réglaient, n'existent plus.

3o. Bien qu'il eut été éliminé de l'Université-Laval, Mgr. de Montréal, n'a pas laissé de faire

son possible pour amener les corps professionnels à s'affilier ;

40. Quand des affiliations ont été demandées, Laval les a toujours refusées, ne se donnant pas même la peine d'entrer en négociations pour obvier aux inconvénients et aux obstacles, ainsi que le prouve la lettre de M. le Recteur Ea. Tachereau, en date du 20 Octobre 1862, et plusieurs autres documents rapportés dans nos "*Réponses*" ;

50. Les dépenses énormes du Séminaire de Québec en faveur de Laval ne peuvent empêcher Montréal d'avoir une Université : attendu que les sacrifices de Pierre ne peuvent s'opposer aux sacrifices de Jacques ; surtout quand celui-ci n'est pas à même de profiter des sacrifices de celui-là.

60. L'Université-Laval aura beau dire et beau faire, son or, son argent et son cuivre ne valent point les intelligences et les âmes qui souffrent du manque d'une Université à Montréal ; en conséquence périssent toutes ses dépenses énormes plutôt que les âmes de nos nombreux jeunes gens.

70. Rome n'a jamais reconnu à l'Université Québécoise le droit d'exister seule ; ainsi que le prouve le *non-expedire* du Cardinal Barnabo, qui autrement aurait dit : *non-licet*.

80. Rome a fait attendre Montréal à cause des promesses formelles de Québec de venir au secours des brebis qui périssent ;

90. Ces promesses n'ont pas été remplies : donc le *non-expedire* est menacé dans son existence.

110. En s'adressant à la législature en même temps qu'à Rome pour obtenir une charte Universitaire, Montréal imite les fondateurs de l'Université-Laval qui ont fait de même.

111. Les requêtes présentées de la part des citoyens du Diocèse de Montréal valent celles de Laval, puisque si celles-ci ont été sollicitées, celles-là l'ont été pareillement.

112. Le télégramme de Mgr. l'Archevêque au Cardinal Barnabo est une ambiguïté non équivoque.

113. Le Recteur de l'Université-Laval n'a pas été heureux dans le choix de ses expressions, ce qui fait que la véracité n'est pas le fort de son argumentation.

114. Quant Laval joue le plus beau rôle, celui, par exemple, de la défensive, le public est certain d'avoir une comédie réussie.

115. L'Université-Laval a tant et si bien fait de ses pieds et de ses mains, qu'elle s'est rendue impossible.

116. Croire répondre aux besoins de Montréal par l'établissement d'une succursale de Québec est une illusion : il resterait toujours le corps Médical qui ne veut en aucune façon de Laval, ni comme affiliation, ni comme succursale, ainsi que *MM. les Professeurs de l'École de Médecine de Montréal* viennent de le déclarer dans le document cité précédemment.

CONCLUSIONS DES CONCLUSIONS.

- 1o. Il faut une Université catholique à Montréal :
- 2o. Cette Université ne peut être celle de Laval ;
- 3o. Rien ne s'opppse à ce qu'une nouvelle Université Catholique soit fondée ;

ESPÉRANCE.

Ce qui précède étant, nul doute qu'avant pen Rome et la Législature n'accordent une charte universitaire à quelque institution catholique de Montréal, aux Jésuites, par exemple !

POST SCRIPTUM.

Les bons catholiques s'alarment avec raison, de voir les jeunes médecins catholiques de Montréal obligés à recevoir leurs degrés universitaires d'une institution hérétique et de la main d'un prêtre de Luther.

Ce malheur existe depuis plusieurs années. Tout le monde s'en plaint avec amertume. En 1870, un Instituteur se faisant l'écho de ses concitoyens, disait au sein de l'*Union Catholique* une parole amère et que nous trouvons dans le *Nouveau-Monde* d'alors ; la voici :

Je me rappelle, messieurs, d'un jour, le plus

“ douloureux peut-être de ma jeune vie. C’était
“ dans une grande Université du Haut-Canada.
“ Un ministre protestant occupait le fauteuil
“ d’honneur. Vingt à trente jeunes canadiens
“ de Montréal, où ils avaient subi des examens
“ glorieux pour leurs catholiques professeurs, ve-
“ naient s’agenouiller aux pieds du *prêtre de Lu-*
“ *ther* pour prononcer le serment sacramentel et
“ recevoir, en échange, l’autorisation d’exister
“ comme intelligences.

“ Profondément blessé dans mon orgueil na-
“ tional et catholique, je me demandai intérieu-
“ rement, s’il n’existait pas des questions médi-
“ cales et de loi qui réclament les lumières de la
“ théologie catholique, et si, sur ces points, l’en-
“ seignement protestant ne différait pas essentiel-
“ lement de l’enseignement chrétien ? N’y a-t-il
“ pas dans ce que je vois, me disais-je, une humi-
“ liation, une honte pour l’Église et le Canada ?
“ N’est-ce pas là un abaissement fatal des intelli-
“ gences, un danger incalculable pour la moralité
“ et comme une fomentation secrète du mal ?
“ Mais qu’a donc fait cette jeunesse pour être
“ ainsi condamnée à subir la contrainte intellec-
“ tuelle la plus funeste ? Quel crime avons-nous
“ donc commis, qui a pu nous mériter l’humilia-
“ tion et le malheur de demander la sanction de
“ nos lumières au Protestantisme ? Par quelle in-
“ famie avons-nous perdu notre place sous le so-
“ leil ? Dieu nous a-t-il maudit ? Dieu nous mau-
“ dira-t-il toujours ?”

Est-ce que en face d'un mal si profond les MM. de l'École de Médecine de Montréal ne devraient pas se résigner à accepter les conditions onéreuses offertes en 1870 par Laval et s'affilier à cette Institution ?

Hélas ! une honte plus grande encore et un mal non moins profond les atteindraient s'ils avaient jamais ce malheur.

Ce ne serait plus seulement la sanction de leurs lumières qu'il leur faudrait demander au Protestantisme ; mais ces lumières elles-mêmes. Des Professeurs protestants, dont l'un même est réputé franc-maçon, enseignant à l'Université-Laval ! Et pour compléter le malheur, dans cette même Université se rencontrent des hommes, des professeurs qui chantent 89 et qui appellent le ridicule sur les plus saintes doctrines, entr'autres celles de la suprématie de l'Eglise sur l'Etat.

Dans cette Université, point d'asile possible pour les doctrines romaines. Tous ceux qui ont voulu enseigner là ce que les Papes proclament ont été combattus, persécutés, puis chassés directement ou par une pression indigne. MM. Taché, Aubry, Stremier, Pelletier, Buteau, Vézina, Audet, Laliberté, etc., etc., etc., tous hommes de science de talent et de vertu, ont dû s'exiler de cette institution où ils ne pouvaient plus professer sans trahir et la vérité et leur conscience. Tout ce qui a voulu vivre de la vie de Laval a dû partager les opinions politiques et religieuses du "*Correspondant* et du petit *Français*."

A tout prendre donc, mieux vaut encore, pour l'Ecole de Montréal d'être affiliée à une Université protestante que de consentir à recevoir l'enseignement de Laval.

L'Université-Laval, à ne la juger que par son personnel enseignant, c'est protestant, gallican, janséniste, libéral-catholique, plusieurs disent franc-maçon et quelque chose de plus triste encore!

Et voilà pourquoi Montréal ne veut pas de Laval!

Et voilà pourquoi Montréal demande une Université Catholique!

Et voilà pourquoi cette Université lui sera accordée.

LA RÉDACTION DU *Franc-Parleur*.

Montréal, 24 Décembre 1872.

